

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 8 janvier 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 30 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 17 présents, à savoir :

Mr Alain ASTIER
Mr Romain BOST
Mr Aimé COMBARET
Mr Laurent COUTY
Mr Jean-Louis DESBENOIT
Mr Georges DRU
Mr Daniel FRECHET
Mr Patrick GEORGES
Mr Jean-Louis LAGARDE
Mr Didier LARUE
Mr Aldo MARCUCCILLI
Mr Gérard MEUNIER
Mr René MURAT
Mr Didier PRUNET
Mr Yves RIMOUX
Mr Bernard SAINRAT
Mr Gilles TIXIER
Délégués titulaires
Mr Jean-Paul GROUILLER
Mr Didier VILLEMAGNE
Délégués suppléants

Absents avec excuses : néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Romain BOST

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
---------------------	-------------------------

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.



N°2020-03

**DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES**

ELECTION EXECUTIF

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu les articles L1411-5, L1414-1 et L1414-2 suivants du code général des collectivités territoriales

Considérant que la commission d'appel d'offres d'un syndicat mixte est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics qui la préside, ainsi que de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants.

Tous les membres de cette commission sont élus par et parmi les membres du comité syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au siège de Roannaise de l'Eau, le 9 janvier 2020 à 12h00, au plus tard.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

- 9 JAN. 2020

Le Président

Daniel FRECHET